

CFG-OA PV

Date : le vendredi 19 novembre 2021

Heure : 13h30

Lieu : Teams

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 19 novembre 2021 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation du PV du 8 octobre 2021

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 2.1. Chambre wallonne
- 2.2. Chambre des matières bruxelloises
- 2.3. GT « PPDA »

3. JURIDIQUE

- 3.1. Règles de déontologie applicables aux architectes qui exercent la profession d'agent immobilier

4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA

/

5. FINANCES

- 5.1. Budget 2022 du Cfg-OA

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Remise d'un prix Cfg-OA lors des cérémonies des diplômés

A l'entame de la séance, des demandes visant à compléter l'ordre du jour sont formulées :

- ajout du point 8.2 relatif à l'attitude à adopter suite aux nouvelles mesures COVID, ce point étant présenté « pour décision » ;
- ajout du point 8.3 relatif à la mise en place d'un GT « assurances », ce point étant présenté « pour décision » ;
- ajout du point 8.4 relatif aux réflexions menées au niveau des responsables des commissions de stage, ce point étant présenté « pour info ».

L'ordre du jour peut-il être approuvé moyennant l'ajout des 3 points ci-dessus ?

DECISION : le Cfg-OA approuve le présent ordre du jour moyennant l'ajout des 3 points dont question.

1. APPROBATION DU PV

1.1. PV du 8 octobre 2021

DECISION : le PV du Cfg-OA du 8 octobre 2021 est approuvé.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

Rencontres avec les groupes parlementaires.

POUR INFO

2.2. Chambre des matières bruxelloises

Compte-rendu de la rencontre de la Chambre des matières bruxelloises avec 2 représentants de l'AriB et le Président du Vlaamse Brabant.

POUR INFO

2.3. GT « PPDA »

En sa séance du 10 septembre 2021, le Cfg-OA a validé la création d'un GT composé paritairement de 3 architectes indépendants et de 3 architectes fonctionnaires avec pour mission de proposer des actions concrètes visant à valoriser l'image de l'architecte-fonctionnaire et à l'inclure pleinement dans la communauté des architectes (avec affiliation à l'Ordre).

Un appel à candidats a été lancé.

Au 4 octobre 2021, 7 mandataires ont posé leur candidature.

Il est demandé au Cfg-OA de valider la composition du GT chargé de proposer des actions concrètes visant à valoriser l'image et le statut de l'architecte fonctionnaire.

Lors de sa séance du 4 octobre 2021, le Cfg-OA a décidé que la constitution du GT sera validée lors de la réunion du 19 novembre 2021 étant entendu que ce GT sera chargé de proposer des actions concrètes visant à valoriser l'image et le statut de l'architecte fonctionnaire.

Il est précisé qu'il y avait 9 candidatures à la date de la séance le 8 octobre 2021 (et non pas 7 – cf. ci-dessus) et qu'un candidat a fait part du souhait de se retirer avant le vote.

DECISION : le Cfg-OA valide la constitution du GT comme suit : mesdames FAUCHET, MAZARAKI et LEJUSTE et messieurs HAROTIN, WANTENS et AUTENNE.

3. JURIDIQUE

3.1. Règles de déontologie applicables aux architectes qui exercent la profession d'agent immobilier

Le 4 novembre 2021, l'arrêté royal du 12 octobre 2021 portant approbation du Règlement de déontologie établi par le Conseil national de l'Ordre des Architectes a été publié au Moniteur belge (cf. annexe).

Celui-ci contient une nouvelle section de règles de déontologie applicables aux architectes qui exercent la profession d'agent immobilier en étant inscrit à l'Ordre des Architectes.

Ce texte, qui fait suite à une proposition du Conseil national, vient légitimer davantage une pratique existante et constitue donc une avancée appréciable.

Celui-ci devra être porté à l'attention des architectes exerçant la profession d'agent immobilier dès lors qu'il diffère légèrement de la recommandation initialement émise par le Conseil national dans l'attente de règles de déontologie (laquelle devra être abrogée prochainement).

Un bref compte-rendu est réalisé par le service juridique.

POUR INFO

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

/

5. FINANCES

5.1. Budget 2022 du Cfg-OA

Exposé du budget 2022 du Cfg-OA.

POUR INFO

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Remise d'un prix Cfg-OA lors des cérémonies des diplômés

Afin de renforcer la perception positive de l'Ordre par les étudiants, pourquoi ne pas remettre un prix « honorifique » à l'étudiant diplômé dont l'attitude et les projets présentés durant ses études convergent avec les valeurs essentielles du règlement de déontologie ?

Proposition formulée par le Conseil du Hainaut dans le cadre de la remise des diplômes de la faculté d'architecture de Mons, événement auquel l'Ordre est associé.

DECISION : le Cfg-OA accepte de mandater le Conseil du Hainaut pour mener une réflexion en vue d'attribuer en 2022 un prix à un étudiant en architecture dont l'attitude rencontre les valeurs et la déontologie de l'Ordre.

8.2. Attitude à adopter suite aux nouvelles mesures COVID

Il est nécessaire de clarifier la manière dont les prochaines réunions devront être organisées suite aux dernières directives formulées par le Comité de concertation.

DECISION : le Cfg-OA décide que toutes les réunions doivent se tenir autant que possible en distanciel, le choix du présentiel sera motivé par une nécessité qui sera laissée à l'appréciation de chaque Conseil provincial.

8.3. Création d'un GT « Assurances »

DECISION : le Cfg-OA valide le lancement d'un appel à candidats auprès des mandataires afin de mettre sur pied un groupe de travail « assurances ».

Un délai sera imposé pour la remise du cahier des charges.

8.4. La Commission de stage

Une demande de la part du GT « stage » concernant le fonctionnement du stage est arrivée par email. Les réflexions de ce GT touchant au déroulement lui-même du stage, elles mènent à une réforme du stage, ce qui implique une décision au niveau du CNOA.

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 17h35